



Ministère de l'Agriculture, de l'Eau des
Ressources Animales et Halieutiques



Direction Générale des Productions Animales - Burkina Faso



HYGIENE ET BIOSECURITE EN ELEVAGE AVICOLE

Avec l'appui du



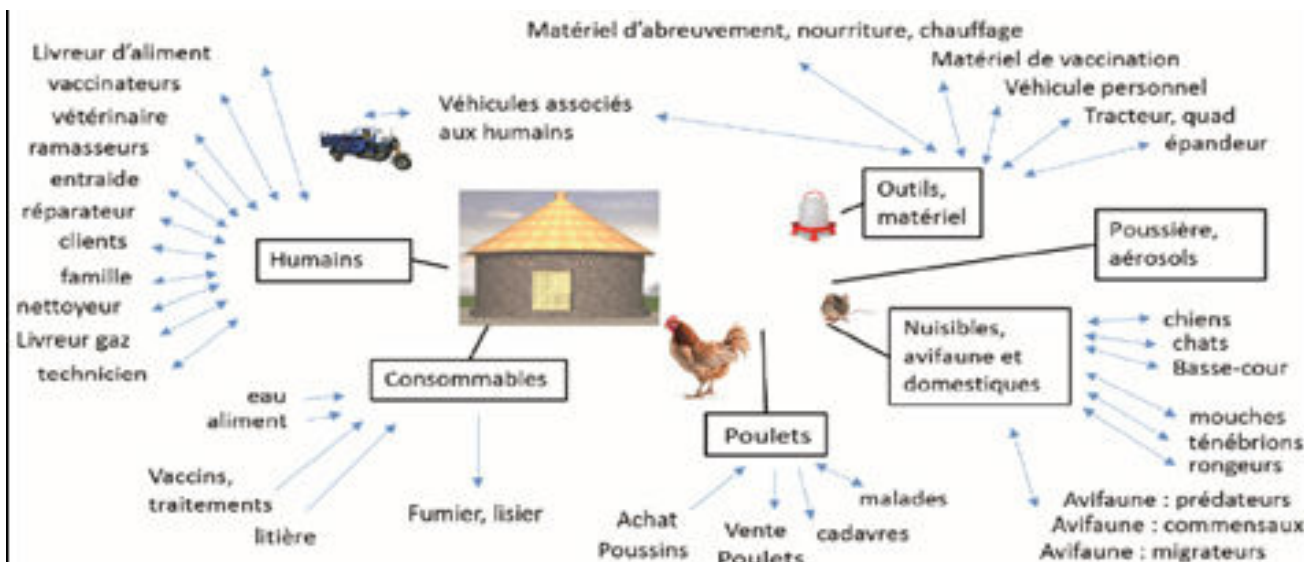


Schéma d'identification des flux et sources de transmission potentiels d'agents pathogènes

CONTEXTE / JUSTIFICATION

Au Burkina Faso, l'élevage avicole occupe une place importante dans l'alimentation et la génération de revenus des ménages ruraux et urbains. Cependant, les pertes dues aux maladies infectieuses comme la maladie de Newcastle, la variole aviaire et la grippe aviaire restent très élevées. Ces maladies sont souvent liées au manque d'hygiène et au non-respect des mesures de biosécurité dans les exploitations. L'application de bonnes pratiques d'hygiène et de biosécurité permet de réduire considérablement les risques sanitaires, d'améliorer la production et les revenus des éleveurs.

OBJECTIFS

L'objectif de cette fiche technique est de promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène et de biosécurité pour prévenir les maladies, améliorer la santé et la productivité des volailles.

PUBLIC CIBLE

Cette fiche s'adresse aux producteurs, agents de vulgarisation et d'appui conseil, étudiants, organisations professionnelles, ONG.

EN QUOI CONSISTE LA PRATIQUE ?

L'hygiène en élevage avicole regroupe toutes les pratiques qui visent à maintenir le poulailleur, les équipements, les animaux et le personnel dans un état de propreté pour éviter les infections.

La biosécurité désigne l'ensemble des mesures permettant d'empêcher l'introduction, la survie et la propagation des agents pathogènes dans un élevage.

Elle repose sur trois principes fondamentaux :

- l'isolement qui consiste en la mise en place et au maintien de barrières visant à limiter l'introduction d'animaux infectés ou d'objets contaminés dans une ferme non infectée.
- le contrôle des mouvements qui consiste à la limitation des entrées et la circulation au sein de la ferme et du contrôle des mouvements d'équipements, de véhicules, de personnes, d'aliments, d'oiseaux et d'œufs afin de prévenir l'exposition à la maladie
- le nettoyage et la désinfection qui visent à éliminer les sources de contamination



Figure 1 : Principes de la biosécurité

ETAPES PRATIQUES / TECHNIQUES

1. Conception et implantation du bâtiment

Les mesures de biosécurité commencent dès la conception et la construction du bâtiment d'élevage. L'implantation doit permettre la mise en œuvre des mesures de biosécurité. Ainsi :

- Construire un bâtiment bien orienté avec un sol bétonné (légère pente 2%) et des murs lisses pour faciliter le nettoyage et la désinfection ;
- clôturer l'ensemble de l'exploitation avec une porte d'accès, cela permet un contrôle de tous les flux entrants et sortant ;
- respecter une distance entre les bâtiments à l'intérieur de la ferme (≥ 2 fois leur largeur) permet de minimiser la propagation des micro-organismes ;
- installer des pédiluves et rotoluve à l'entrée (ou les entrées).

2. Hygiène du bâtiment

Un bâtiment propre et bien entretenu constitue la première barrière contre les maladies. Il constitue le milieu de vie des volailles et doit être sain, sec et bien ventilé. Pour garantir une bonne hygiène du bâtiment les pratiques suivantes sont à observer:

- nettoyer chaque jour les abreuvoirs et mangeoires avec de l'eau propre ;
- remplacer régulièrement la litière humide par une litière sèche et propre ;
- aérer correctement le poulailler pour éviter l'humidité et la chaleur excessive ;

- faire le vide sanitaire après chaque bande ;
- désinfecter le bâtiment avant l'introduction d'une nouvelle bande.

3. Hygiène du personnel

Le personnel constitue souvent un vecteur de transmission de maladies. Il doit respecter les mesures hygiènes suivantes :

- porter des bottes et vêtements réservés à l'élevage ;
- se laver les mains avant et après les manipulations ;
- utiliser un pédiluve (seau d'eau + désinfectant) à l'entrée du poulailler. Le trempage dans le pédiluve ou rotoluve doit durer au moins 30 secondes, voire 1 à 2 minutes ;
- interdire l'accès aux visiteurs non autorisés.

4. Gestion sanitaire d'une bande

La santé des volailles dépend de la vigilance et du respect des mesures de prophylaxie. Pour une bonne gestion sanitaire d'une bande, il faut :

- isoler immédiatement et traiter les sujets malades ;
- mettre en quarantaine les nouvelles volailles pendant 15 jours minimum ;
- éviter de mélanger des volailles d'âges et / ou d'origines différentes ;
- respecter le calendrier vaccinal et de prophylaxie sanitaire.

5. Gestion des déchets et cadavres

Les déchets et cadavres constituent des sources majeures de contamination s'ils ne sont pas gérés correctement. Pour une bonne gestion des déchets, il faut :

- mettre en place une fosse pour l'incinération ou l'enfouissement des cadavres à au moins 15 m du poulailler ;
- disposer des poubelles à des endroits dédiés du site de production ;
- évacuer régulièrement les fientes et plumes ;
- maintenir les abords du poulailler propres et sans végétation envahissante ;

- lutter contre les rongeurs, insectes et oiseaux sauvages.

6. Hygiène du matériel et des intrants

Les intrants et équipements constituent des vecteurs importants de contamination. Il convient de :

- nettoyer et désinfecter les cages, ustensiles, véhicules et matériel (savon, eau de javel) ;
- utiliser de l'eau propre et des aliments de bonne qualité ;
- stocker les aliments dans un endroit sec et protégé.

EXIGENCES /ERREURS A EVITER

Pour appliquer les mesures de biosécurité, certaines conditions minimales doivent être remplies. Ce sont :

- ▶ une disponibilité d'eau propre et de désinfectants adaptés ;
- ▶ une clôture ou une séparation physique de l'exploitation ;
- ▶ une formation de l'éleveur sur les techniques d'hygiène ;
- ▶ Eviter les entrées libres des visiteurs dans le poulailler ;
- ▶ Eviter la réutilisation de litière souillée ou de matériel non désinfecté ;
- ▶ Eviter l'introduction de nouveaux sujets sans quarantaine ;
- ▶ Disposer un pédiluve ou de vêtements de travail ;
- ▶ Eviter le stockage d'aliments dans des lieux humides.

MESSAGES CLES

- ▶ Une bonne hygiène égale volailles en bonne santé.
- ▶ La prévention coûte moins cher que le traitement.
- ▶ Toujours se désinfecter avant d'entrer dans le poulailler.
- ▶ Toujours isoler les nouveaux sujets et les malades.
- ▶ Maintenir le poulailler propre et sec chaque jour.

REFERENCES/SOURCES

- FAO, 2020. Manuel pratique de biosécurité pour les petits élevages avicoles.
- OIE, 2020. Bonnes pratiques de biosécurité dans les élevages avicoles.
- Talaki, E. et Kohoe, Y.A., 2024. Manuel de biosécurité dans les exploitations avicoles. Lomé, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc8868fr>

